

Maureilhan, le 23 décembre 2021

## COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

### COMPTE-RENDU DU 25 NOVEMBRE 2021

**Etaient présents :** M. Alain CARALP Président de la Communauté de communes La Domitienne, M. Jean-François GUIBBERT Maire de la commune de Lespignan, M. Yves BOUCABELLE membre titulaire commune de Nissan-lez-Ensérune, M. Robert JARDI Fédération des aveugles de France LR), M. Michel DOUARD responsable du Comité de liaison des associations handicapées du biterrois et vice-président du GIHP, Mme Alexandra JANSE Association sport adapté du biterrois, M. Jean-Philippe JUAN Commune de Maraussan, Mme Claude BLAHO PONCE responsable de la mission Accessibilité Tourisme Handicap / ADT de l'Hérault, Mme Esther MARTCHILI Directrice du pôle population et qualité de vie, Mme Catherine JACOB Chargée de mission accessibilité, Mme Diane MARQUIER Responsable ADS et Fodil KOUIDER Chargé de Développement de l'Action Sociale et Solidaire Communauté de communes La Domitienne.

**Excusés :** Mme Véronique BESSEDE secrétaire Association PARTAGE, M. Jean-François BOUSQUET commune de Colombiers, Mme Mélanie SEGHIRI présidente JCE Béziers-Piémont Littoral, Mme Nathalie Piques commune de Maureilhan, M. Serge BELKOWSKI commune de Montady, M. Didier MONTIER commune de Lespignan, Mme Gabrièle HENRY Vice-présidente du CD34 déléguée à la solidarité handicap, M. Stéphane DIEU Directeur Général des Services Communauté de communes La Domitienne.

Monsieur Alain CARALP, Président de la Commission, accueille les membres, décline l'absence des membres excusés. Il informe les membres de la commission que le trophée « Destination Pour Tous » médaille d'argent nous a enfin été remis ce 22 novembre à la Maison du Malpas.

**Le rapport annuel de la CIA 2020 est mis au vote, il est approuvé à l'unanimité** et sera présenté au prochain Conseil communautaire du 14 décembre et publié sur le site Internet de la Domitienne. Le président souhaite que des photos illustrent les travaux dans les prochains rapports.

#### **Point d'étape du projet « Destination pour tous » sur la commune de Colombiers et de Lespignan**

Mesdames Claude BLAHO PONCE et Catherine JACOB rappellent le contexte de la démarche, les niveaux de la marque, la gouvernance du projet ainsi que la remise du trophée « Destination Pour Tous » niveau argent, en présence Monsieur Luc THULLIEZ de la Direction Générale de l'Économie (DGE) - sous-direction du Tourisme du ministère de l'Économie, des finances et de la relance et Madame Annette MASSON, présidente de l'association « Tourisme et Handicaps ».

Elles évoquent, aussi, la réunion post-labellisation qui a suivie et qui a permis de faire un point sur la progression de la destination ; et plus particulièrement, les réalisations effectuées sur les communes de Colombiers et de Lespignan.

Le Président précise que sur Colombiers 300 000€ de travaux ont été financés par la DSIL, l'Etat et La Région.

Une feuille de route a été dressée concernant la démarche de progrès « Destination Pour Tous » à l'échéance 2024, en vue d'améliorer de façon globale l'offre de séjour et de loisirs. Un point d'échange sera réalisé entre l'OT de La Domitienne et le service Accessibilité courant du mois de janvier.

Monsieur Fodil KOUIDER va très prochainement suivre une formation d'évaluateur « Tourisme et Handicap », du 30 novembre au 02 décembre 2021, et suite à la demande des futurs candidats audit label une aide technique auprès de ces professionnels pourra être apportée. Des services de La Domitienne travailleront en ce sens (Tourisme, ADS, accessibilité).

Madame Catherine JACOB rajoute que le contexte de la démarche « Destination pour Tous » s'inscrit dans les perspectives d'action de la marque « Grand Site de France ». Elle met l'accent et souligne que chaque cahier des charges contient une obligation d'accessibilité et de respect des normes handicap. Elle cite l'exemple de l'accessibilité des quais du port de Colombiers.

Madame Claude BAHO-PONCE dresse l'état des actions au niveau départemental et régional, elle évoque les projets départementaux : éco-mobilité et port ouvert à tous. Elle met l'accent sur la dynamique régionale qui s'enclenche sur la marque Destination pour tous, soit près de 40 territoires en Occitanie intéressés à ce jour.

### **Point d'étape sur le service public d'accueil auditif en faveur des personnes sourdes et malentendantes**

Un nouveau service public d'accueil auditif en faveur des personnes sourdes et malentendantes va permettre, un égal accès à tous aux services de La Domitienne.

Monsieur Fodil KOUIDER présente une analyse complémentaire sur les offres de solution. Il existe deux opérateurs majeurs sur le secteur ACCEO et ELIOZ. Ces deux opérateurs proposent une application d'accessibilité identique. ACCEO apparaît comme l'opérateur principal. En effet, les établissements publics faisant appel à ACCEO sont plus nombreux qu'ELIOZ. Une enquête effectuée auprès d'un échantillon de 34 clients, nous montre que le choix d'ACCEO a été effectué par rapport au prix et la facilité d'utilisation. La majorité des établissements ont opté pour un déploiement de matériels informatiques et une minorité s'est contentée de répondre uniquement à l'obligation légale d'un accès téléphonique.

La proposition commerciale prévoit un déploiement sur tous les ERP de la Communauté. Elle donne le libre choix aux communes de se joindre au groupement d'achat. Elle est facturée sous la forme d'un abonnement annuel. Nous sommes dans l'attente des devis de la société ELIOZ.

## **Présentation du fichier des hébergeurs touristiques situés sur le territoire de la Communauté de communes La Domitienne.**

En collaboration avec l'Office de Tourisme Intercommunal, Monsieur Fodil KOUIDER présente un inventaire des hébergeurs touristiques situés sur le territoire. Il s'agit d'un document de travail, évolutif, dont le but est de donner une photographie de l'offre d'hébergement touristique accessible sur le territoire à un instant donné. L'analyse des fichiers a consisté pour chaque établissement à étudier les caractéristiques techniques des bâtiments à partir des photos publiées sur leur site internet et de la communication numérique faite par l'entreprise sur son accessibilité. Les établissements à démarcher prioritairement sont mis en exergue.

Il est présenté une carte numérique dynamique cartographiant tous les établissements accessibles sur la base du dernier rapport publié par la DDTM 34 au 31/12/2018.

Le Président informe que le service urbanisme de la commune de Colombiers, dispose des listes de tous les ERP publics et privés disposant d'une attestation de conformité. Il nous invite à nous rapprocher de ce service pour l'obtenir.

Madame Esther MARTCHILI rappelle que la CIA est compétente pour dresser l'état de l'accessibilité sur le territoire, cependant elle n'est pas automatiquement destinataire de l'information.

Madame Diana MARQUIER confirme que les services instructeurs qui ont connaissance de ces éléments sont les mairies et la préfecture. Elle précise que la législation ne mentionne ni les EPCI ni les commissions intercommunales d'accessibilité.

Madame Esther MARTCHILI précise que lors du recensement des travaux d'accessibilité pour l'année 2021, il sera proposé aux communes, par courrier, qu'elles nous fournissent la liste des établissements publics et privés disposant d'une attestation de conformité sur leur territoire communal.

Monsieur Robert JARDY évoque l'égal accès à tous au numérique et notamment la nécessité d'avoir des sites internet accessibles et conformes à la norme - Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Il demande si notre site internet est accessible.

Madame Catherine JACOB informe que la démarche est en cours. La mise en accessibilité du site de la Communauté interviendra courant premier semestre 2022.

Le Président précise que lors de la création du nouveau logo la question de l'accessibilité a été respectée.

Monsieur Robert JARDY demande qu'une légende sous le logo soit mise en place afin de faciliter sa perception lors de la navigation sur le site internet.

Madame Alexandra JANSE remercie le service pour la qualité du travail présenté.

## Questions diverses

Un débat technique relatif à l'accessibilité du Port Départemental du Chichoulet est initié par Monsieur Michel DOUARD. Il demande si les points techniques évoqués lors de la CIA du 17/06/2021 ont été corrigés sur ce site, notamment l'arrêt de bus de la ligne 652-653 situé au port. Il évoque la nécessaire mise en œuvre de dispositifs de type bandes de guidage, indispensables pour la prévention des risques importants de chute pour les personnes aveugles ou malvoyantes.

Le Président rappelle que la Communauté est délégataire de service sur ce port départemental. Il demande à ses services que des constats soient établis, afin d'apporter les réponses nécessaires le plus rapidement possible.

Monsieur Michel DOUARD, concernant l'acquisition de matériel, de type 3<sup>ème</sup> roue, interpelle sur la nécessité d'un investissement adapté en correspondance avec l'usage et les besoins. Il rappelle qu'un matériel universel a une efficacité limitée.

Madame Catherine JACOB précise que le matériel sera adapté à tous les publics à mobilité réduite.

Madame Claude BLAHO PONCE évoque le possible recours à un espace « Ressourcerie » association proposant le prêt, la réparation de matériel de type fauteuil roulant pour mettre à disposition à l'OT et être utilisé pour cette 3<sup>ème</sup> roue. Elle propose qu'à la suite de la remise du trophée « Destination Pour Tous » soit organisée, courant 2022, un spectacle avec des acteurs en situation de handicap. Elle précise qu'un soutien financier du département est envisageable.

Monsieur Michel DOUARD propose l'artiste Andy NIRO, humoriste qui relate sur le ton de l'humour les difficultés quotidiennes liées au handicap.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 16 heures en remerciant les membres de la commission ainsi que tous les intervenants pour leur participation active. Il leur souhaite de bonnes fêtes et de prendre soin d'eux et de leur proche.

Compte rendu rédigé par Catherine JACOB et Fodil KOUIDER et validé par Esther MARTCHILI et le Président Alain CARALP.